



Illustrations : Simon Brascoupé et Mairi Brascoupé, *Algonquin Medicinal Knowledge - Spring, Summer, Fall and Winter Series, 2021*

Plan d'action et cadre d'engagement des peuples autochtones

(05/2024)

le design graphique et l'impression par
les services d'imprimerie de L'Hôpital d'Ottawa

Contents

Déclaration de reconnaissance du territoire	4
» L'Hôpital d'Ottawa.....	4
» Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa	4
Plan d'action et cadre d'engagement des peuples autochtones de L'Hôpital d'Ottawa et de l'IRHO	5
» « Une culture d'appartenance pour tout un chacun ».....	5
Principes directeurs communs	6
» La vérité avant la réconciliation	6
» Respect envers la culture et le savoir autochtones	6
» Création de liens de confiance	6
» Humilité culturelle et apprentissage continu	6
» Partage du leadership et des responsabilités	7
» Accès équitable à des soins culturellement sécuritaires	7
» Intégration des valeurs autochtones	7
Thèmes et actions	8
» I - Savoir traditionnel : raconter les histoires des aînés et des gardiens du savoir et apprendre d'eux.....	8
» II - Créer un environnement de soins sécuritaire.....	10
» III - Intégrer des valeurs et des cultures autochtones dans le travail et les processus.....	12
» IV - Créer un espace où les apprentissages, les valeurs et les pratiques de guérison autochtones sont valorisés.....	14
» V - Créer des possibilités de partenariats économiques, de formation spécialisée et d'emploi.....	16
» VI - Bâtir la confiance des peuples et des organismes autochtones et des partenariats avec eux.....	17
» Autres suggestions à examiner :.....	19

Annexe**20**

» Principes directeurs	20
» Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.....	27
» Principe de Joyce	29
» Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	30
» Appels à la justice dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	31

Déclaration de reconnaissance du territoire

L'Hôpital d'Ottawa

À L'Hôpital d'Ottawa, nous reconnaissons que nos installations sont situées sur un territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine et nous faisons preuve de respect envers les soins et les savoirs traditionnels qu'elle a développés au fil d'innombrables générations. Nous avons le privilège et la responsabilité de servir les Premières Nations, les Métis et les Inuits de diverses origines et provenant de nombreux territoires visés ou non par un traité. Nous respectons les contributions et les cultures de tous les peuples autochtones.

Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa

L'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (IRHO) reconnaît qu'il est situé sur un territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine. Nous avons le privilège et la responsabilité de représenter et d'inclure dans nos recherches les Premières Nations, les Métis et les Inuits de diverses origines et provenant de nombreux territoires visés ou non par un traité. Nous respectons les contributions et les cultures de tous les peuples autochtones. Nous reconnaissons aussi leurs connaissances et leurs pratiques de guérison ancestrales. Les recherches et les expériences réalisées par le passé sur les peuples autochtones ne se reproduiront plus.

Plan d'action et cadre d'engagement des peuples autochtones de L'Hôpital d'Ottawa et de l'IRHO

« Une culture d'appartenance pour tout un chacun »

L'Hôpital d'Ottawa (l'Hôpital) et l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (IRHO) reconnaissent que nous n'en sommes qu'aux débuts de nos efforts pour nous attaquer au racisme systémique, à la discrimination et aux iniquités omniprésents dans le système de santé. Nous sommes sincèrement déterminés à instaurer une culture d'appartenance pour tout un chacun, y compris les patients et la population que nous desservons, afin d'offrir à tous un accès équitable, et sans discrimination, à des soins sécuritaires qui respectent le savoir traditionnel et vivant des peuples autochtones en matière de santé.

Le cadre proposé rend compte des initiatives mises de l'avant pour entamer le processus de réconciliation et de faciliter la mobilisation des peuples autochtones à l'égard de leur santé et de leur bien-être à L'Hôpital d'Ottawa et à l'IRHO. Il regroupe ces initiatives dans six catégories thématiques qui concordent avec les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, avec le Principe de Joyce, avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et avec les recommandations contenues dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Les recommandations sur la santé et le bien-être émanant de chacun de ces rapports sont citées en annexe et associées aux initiatives du cadre, afin que notre travail réponde à ces appels à l'action et recommandations.

Le Plan d'action et cadre d'engagement des peuples autochtones de L'Hôpital d'Ottawa et de l'IRHO constitue une priorité unique pour nos deux organisations. Tout en étant aligné sur nos principes globaux d'équité, de diversité et d'inclusion, il existe de façon indépendante, ce qui témoigne du fait que les peuples autochtones sont les premiers habitants du Canada et rappelle les répercussions profondes de la colonisation.

Compte tenu de la relation entre l'Hôpital et l'IRHO, il s'agit d'un cadre intégré qui s'applique aux deux organisations et répond à leurs priorités stratégiques respectives.

Principes directeurs communs

Ces principes directeurs, élaborés à partir de discussions constructives et sous les conseils du Cercle consultatif des peuples autochtones, ont été adoptés en 2023.

La vérité avant la réconciliation

- Reconnaître avant tout les vérités historiques, notamment les injustices systémiques et la discrimination subies par les peuples autochtones dans le domaine de la santé, entre autres.
- Comprendre qu'une réconciliation véritable n'est à notre portée que si nous comprenons et regardons en face ces vérités historiques.

Respect envers la culture et le savoir autochtones

- Reconnaître et honorer le vécu, les pratiques culturelles et le savoir traditionnel riches et diversifiés des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones en milieu urbain.
- Considérer que les connaissances et les conseils des aînés, des gardiens du savoir et des membres des communautés font partie intégrante des processus décisionnels. Honorer les compétences et les savoirs actuels et chercher des moyens de créer des partenariats économiques, de la formation technique et des possibilités d'emploi pour les peuples et communautés autochtones au sein d'initiative en matière de santé.

Création de liens de confiance

- Créer et entretenir avec les peuples, communautés et organismes autochtones des liens de confiance fondés sur la transparence, le respect et la communication ouverte.
- Reconnaître que la confiance est indispensable à des partenariats fonctionnels et à une réconciliation sincère.

Humilité culturelle et apprentissage continu

- Faire preuve d'humilité culturelle. Écouter les peuples et communautés autochtones et apprendre d'eux.

- Comprendre que les erreurs de bonne foi doivent être considérées comme des occasions d'apprentissage et d'amélioration.
- Reconnaître l'importance de la recherche et de la collecte de données pour répondre aux besoins des Autochtones en matière de santé et comprendre les déterminants de la santé qui s'appliquent à eux.
- Reconnaître l'importance d'une approche holistique pour l'intégration de la santé autochtone, des pratiques de guérison et des soins culturellement sécuritaires.

Partage du leadership et des responsabilités

- Promouvoir le partage du leadership, de sorte que les peuples autochtones sont partenaires de la prise de décisions, et la diversification des équipes de direction afin d'inclure les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les Autochtones en milieu urbain à tous les échelons.
- Partager les responsabilités quant aux résultats et aux initiatives en matière de santé.

Accès équitable à des soins culturellement sécuritaires

- S'efforcer d'offrir des soins de santé qui sont accessibles, respectueux et culturellement sécuritaires pour tous les patients autochtones et leur famille, et ce, sans discrimination.
- Adapter les soins aux préférences culturelles et aux besoins de chacun.
- Créer des milieux de soins de santé qui reflètent les apprentissages, les valeurs et les pratiques de guérison autochtones.

Intégration des valeurs autochtones

- Incorporer les valeurs, points de vue et cultures autochtones dans tous les aspects des soins de santé, qu'il s'agisse des protocoles de traitement, de la collecte de données ou des processus administratifs.
- Reconnaître que l'intégration de ces valeurs améliore globalement la qualité des soins.

Thèmes et actions

I - Savoir traditionnel : raconter les histoires des aînés et des gardiens du savoir et apprendre d'eux

Engagement

Investir dans l'éducation et l'engagement du Conseil des gouverneurs, de l'équipe de direction, du personnel et des bénévoles

(Appels à l'action 23, 24 et 57 de la Commission, et appels à la justice 7.6 et 15.2 du Rapport final de l'Enquête nationale)

Angle d'action

Mettre en place un programme d'éducation et de formation ayant pour objectif de découvrir et célébrer l'histoire, les cultures, la fierté et la diversité des peuples autochtones :

- Recherche et peuples autochtones dans l'histoire : leçons retenues
- Savoir traditionnel et guérison
- Formation sur la sécurité culturelle
- Valeurs autochtones
- Relations : créer des partenariats authentiques et réciproques avec les peuples autochtones
- Pratiques médicinales, d'enseignement et de guérison autochtones
- Tenir compte des préjugés inconscients

<p>Permettre aux aînés et aux guérisseurs de voir les patients autochtones</p> <p>(Appel à l'action 22 de la Commission, Principe de Joyce, article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies, et appel à la justice 7.1 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher des aînés, des guérisseurs et des gardiens du savoir pour les patients des Premières Nations, métis et inuits.
<p>Créer un Cercle consultatif des peuples autochtones</p> <p>(Appel à l'action 22 de la Commission, article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 15.6 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif agissant auprès du Conseil des gouverneurs, de la haute direction et de la communauté de chercheurs, pour contribuer à mieux formuler le message et les aspirations de l'IRHO en matière de recherche • Comité consultatif agissant auprès de l'Hôpital dans le cadre de la conception du nouveau campus et de la stratégie globale de réconciliation

II - Créer un environnement de soins sécuritaire

Engagement	Angle d'action
<p>Créer un espace culturellement sécuritaire</p> <p>(Appel à l'action 22 de la Commission, Principe de Joyce, articles 21.1 et 24.2 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 7.1, 7.2, 7.4, et 7.5 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<p>Mettre en place des intervenants pivots en soins sécuritaires dans certains secteurs cliniques essentiels, en commençant par les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Obstétrique• Urgence• Santé mentale
<p>Créer un espace culturellement sécuritaire</p> <p>(Appel à l'action 22 de la Commission, Principe de Joyce, articles 21.1 et 24.2 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 15.4 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place, dans tout l'Hôpital, un système et un processus permettant aux personnes autochtones et à leur famille de signaler en toute sécurité une situation de racisme vécue à l'Hôpital (p. ex., un programme de dénonciation)

<p>Occasions de financement relatives à la réconciliation avec les peuples autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les occasions de financement offertes par les gouvernements fédéral, provincial et municipaux et celles offertes par des fondations privées permettant de répondre aux priorités de L'Hôpital d'Ottawa en matière d'engagement des peuples autochtones
<p>Politiques (Appel à l'action 92 de la Commission)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les politiques de L'Hôpital d'Ottawa et de l'IRHO pour s'assurer qu'elles tiennent compte des différences culturelles • S'assurer que les politiques clés, comme la politique sur la purification par la fumée, sont en place et bien connues du personnel et des médecins
<p>Ressources autochtones (Appel à la justice 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le personnel connaît les ressources fondées sur les distinctions offertes dans la communauté pour soutenir les patients autochtones et leur famille

III - Intégrer des valeurs et des cultures autochtones dans le travail et les processus

Engagement	Angle d'action
Méthodologie de recherche (Appel à l'action 22 de la Commission)	<ul style="list-style-type: none">• Éducation sur les méthodologies de recherche et les pratiques prometteuses• Développement de compétences de base au Centre de méthodologie d'Ottawa
Priorités de recherche (Appels à l'action 18, 19 et 20 de la Commission et article 24.2 de la Déclaration des Nations Unies)	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer des recherches qui traitent des déterminants de la santé chez les Autochtones et des besoins distincts des peuples autochtones en matière de santé
Ressources humaines en santé (Appels à l'action 23 et 92ii de la Commission, article 1 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 7.7 et 7.8 du Rapport final de l'Enquête nationale)	Recrutement stratégique de : <ul style="list-style-type: none">• médecins et employés autochtones• chercheurs autochtones• chercheurs qui étudient les questions autochtones

<p>Stratégie d'engagement des peuples autochtones</p> <p>(Appel à l'action 92 de la Commission et appel à la justice 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher une entreprise autochtone afin de guider et de conseiller L'Hôpital d'Ottawa et l'IRHO dans la mise en œuvre du Plan d'action et cadre d'engagement des peuples autochtones, afin qu'il tienne compte des différences culturelles
<p>S'assurer que les patients ont accès à un menu adapté à leur culture</p> <p>(Appel à l'action 20 de la Commission, Principe de Joyce, article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies, et appel à la justice 7.4 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie permettant d'offrir aux patients autochtones de l'Hôpital des aliments correspondant à leur culture
<p>Célébration des événements importants</p> <p>(Appels à la justice 7.4, 15.2 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie visant à souligner les journées importantes comme le 21 juin et le 30 septembre • Offrir un espace à l'Hôpital où les personnes autochtones peuvent organiser des célébrations et des cérémonies

IV - Créer un espace où les apprentissages, les valeurs et les pratiques de guérison autochtones sont valorisés

Engagement	Angle d'action
<p>Renouvellement de l'espace actuel et conception du nouveau campus</p> <p>(Appels à l'action 20, 21 et 22 de la Commission, Principe de Joyce, article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 7.1, 7.4 et 7.5 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<p>Incorporer les apprentissages autochtones et les représentations visuelles connexes dans la conception des espaces :</p> <ul style="list-style-type: none">• Signalisation en algonquin et en inuktitut à l'Hôpital• Représentation visuelle des peuples autochtones dans les espaces intérieurs et extérieurs des trois campus de L'Hôpital d'Ottawa• Définir une stratégie visant à incorporer l'art autochtone dans l'Hôpital et l'IRHO• Créer des espaces pour les peuples autochtones dans l'Hôpital (comme la salle Windòcàge du Campus Général)• Offrir l'accès à des jardins et remèdes autochtones

<p>Reconnaissance du territoire</p> <p>(Appel à l'action 18 de la Commission et appel à la justice 15.2 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la reconnaissance du territoire aux réunions de direction et dans la signalisation des trois campus • Encourager les employés et médecins autochtones à employer les salutations dans leur langue autochtone
<p>Langues autochtones</p> <p>(Appel à l'action 20 de la Commission, article 24.2 de la Déclaration des Nations Unies, et appel à la justice 7.5 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles des services de traduction et de la documentation en langues autochtones pour les patients et les familles au besoin
<p>Engagement des peuples autochtones à l'Hôpital</p> <p>(Appel à l'action 22 de la Commission, article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 15.6 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier le Comité consultatif des patients et des familles de l'Hôpital afin de refléter les expériences des peuples autochtones • Établir un groupe de ressources pour les employés à L'Hôpital d'Ottawa

V - Créer des possibilités de partenariats économiques, de formation spécialisée et d'emploi

Engagement	Angle d'action
Approvisionnement (Appel à l'action 92)	<ul style="list-style-type: none">• L'IRHO et L'Hôpital d'Ottawa collaborent à proposer une stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones s'harmonisant à la stratégie du gouvernement fédéral (en respectant ses lignes directrices)
Soutien à l'éducation (Appels à l'action 23 et 92ii de la Commission, article 21 de la Déclaration des Nations Unies, et appels à la justice 7.7 et 7.8 du Rapport final de l'Enquête nationale)	<ul style="list-style-type: none">• Envisager de mettre sur pied des bourses d'études et d'entretien pour permettre à des personnes autochtones d'étudier dans le domaine de la santé

VI – Bâtir la confiance des peuples et des organismes autochtones et des partenariats avec eux

Engagement	Angle d'action
<p>Partenaires en éducation</p> <p>(Appels à l'action 23, 24 et 92 de la Commission et appels à la justice 7.7 et 7.8 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Définir une stratégie en partenariat avec des partenaires en éducation afin de promouvoir les possibilités d'emploi à L'Hôpital d'Ottawa et à l'IRHO dans les écoles à partir du niveau intermédiaire• Cerner les occasions de collaborer avec le Centre de recherche et d'éducation en santé autochtone de l'Université d'Ottawa
<p>Former des partenariats fondés sur la confiance avec nos partenaires autochtones</p> <p>(Appels à la justice 15.4 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Créer des liens de confiance à l'échelon de la direction avec les professionnels de la santé autochtones de la communauté (équipe de santé familiale Akausivik, Wabano, Larga Baffin, Tungasuvvingat, Ottawa Aboriginal Coalition, Qikiqtani General Hospital, etc.)

<p>Tisser des liens avec les dirigeants des communautés autochtones de l'Est de l'Ontario</p> <p>(Appels à la justice 15.4 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des liens avec les dirigeants des communautés des Premières Nations de la région pour discuter des obstacles et des occasions à saisir en matière de soins de santé pour leurs patients – Algonquins de Pikwakanagan, Kitigan Zibi Anishinabeg, Mohawks d'Akwesasne – ainsi qu'avec ceux du Nunavut
<p>Travailler en partenariat avec des organismes clés qui favorisent l'amélioration des soins de santé aux Autochtones</p> <p>(Appels à la justice 15.4 et 15.7 du Rapport final de l'Enquête nationale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec Excellence en santé Canada à des initiatives d'amélioration de la qualité axées sur les patients autochtones

Autres suggestions à examiner :

Engagement	Angle d'action
	<ul style="list-style-type: none">• Créer un espace sûr où chacun peut s'auto-identifier
	<ul style="list-style-type: none">• Recueillir des données sur les patients autochtones qui reçoivent des services de L'Hôpital d'Ottawa
	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une stratégie de communication axée sur les relations avec les Autochtones
	<ul style="list-style-type: none">• Cerner les services de santé pour lesquels l'Hôpital doit accroître son soutien (Nunavut)

Annexe

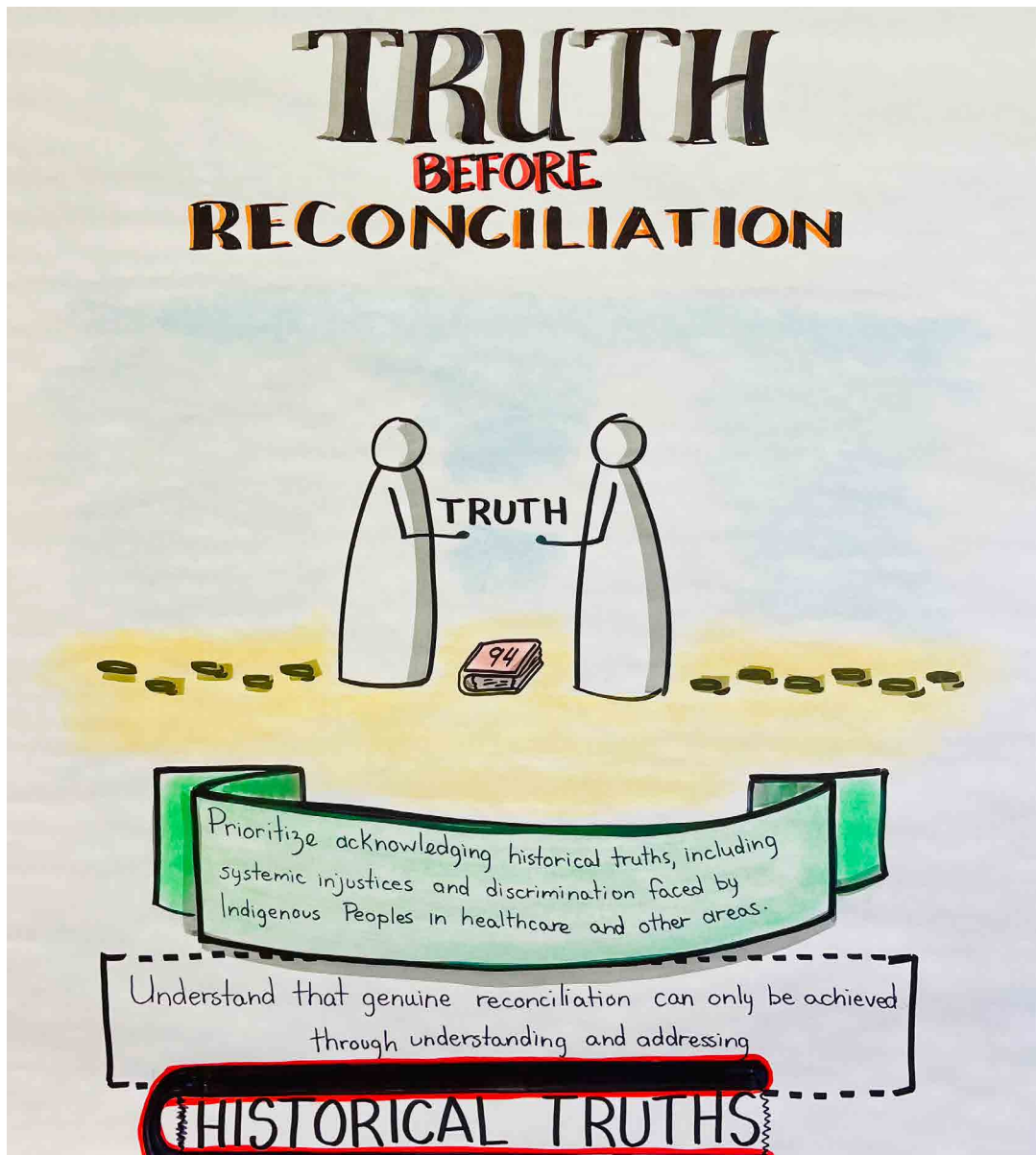
Principes directeurs

Les photos ou tirages suivants sont seulement en anglais (traduction fournie avec chacun).

La vérité avant la réconciliation

Reconnaître avant tout les vérités historiques, notamment les injustices systémiques et la discrimination subies par les peuples autochtones dans le domaine de la santé, entre autres.

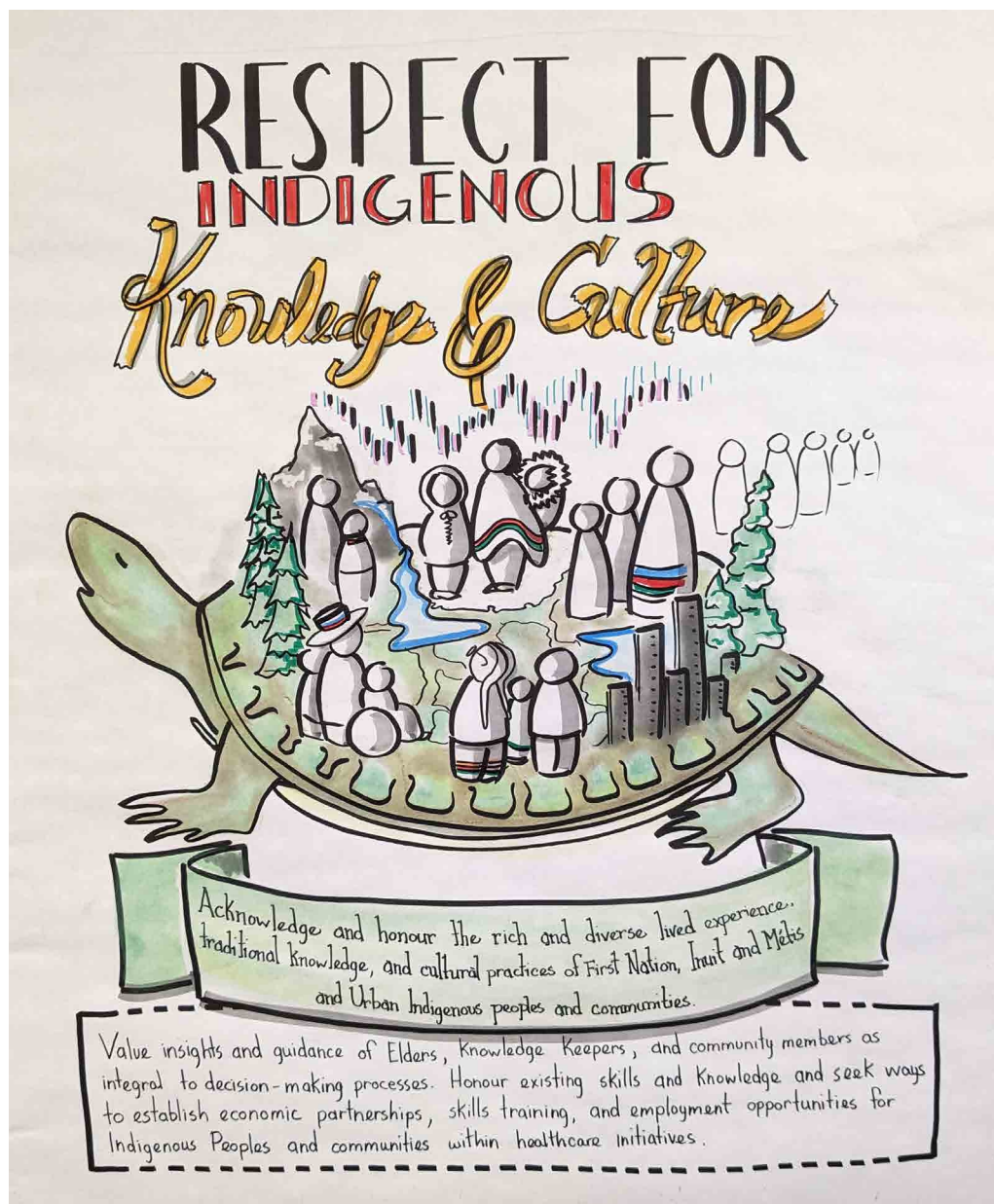
Comprendre qu'une réconciliation véritable n'est à notre portée que si nous comprenons et regardons en face ces vérités historiques.



Respect envers le savoir et la culture autochtones

Reconnaître et honorer le vécu, les pratiques culturelles et le savoir traditionnel riches et diversifiés des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones en milieu urbain.

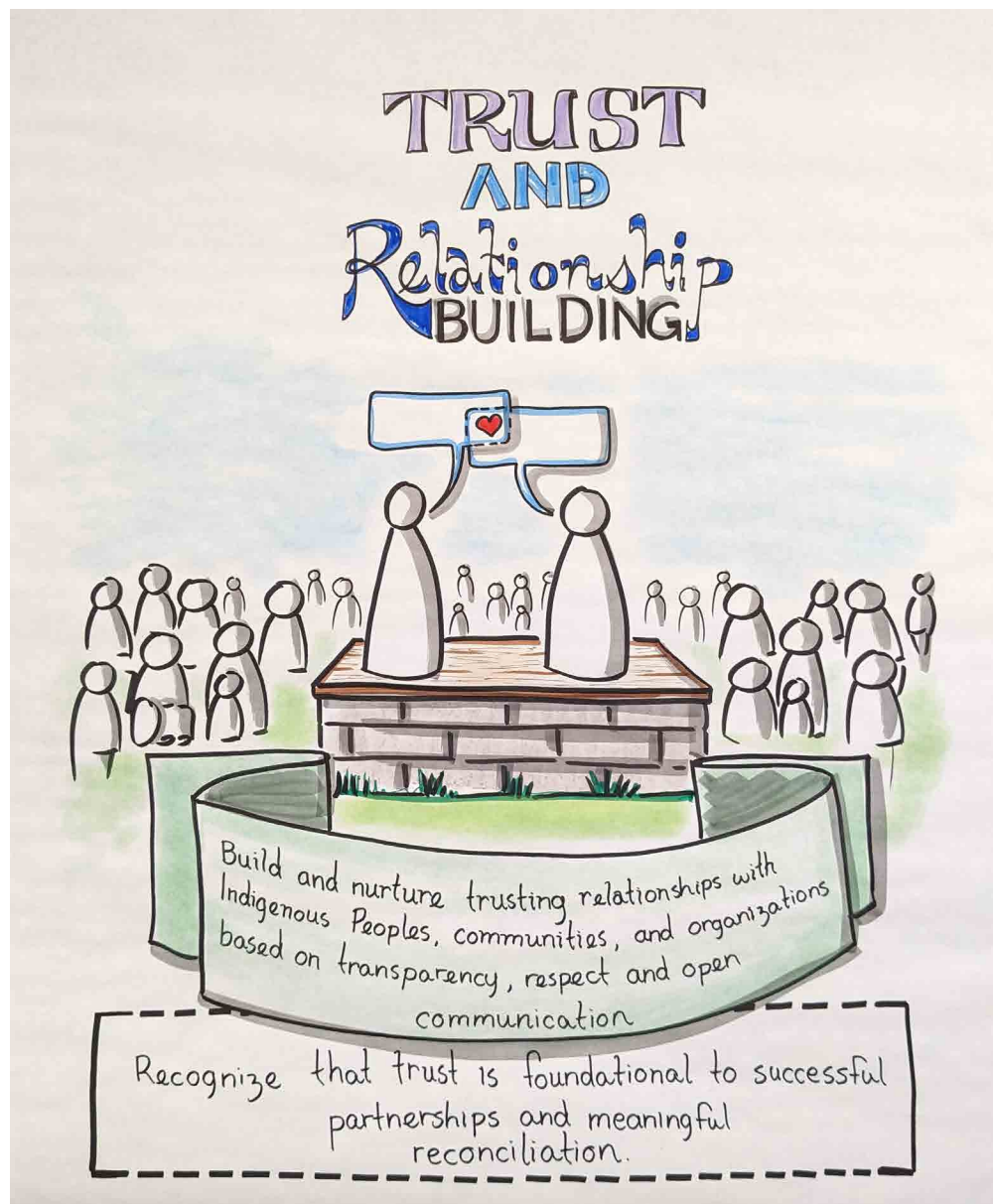
Considérer que les connaissances et les conseils des aînés, des gardiens du savoir et des membres des communautés font partie intégrante des processus décisionnels. Honorer les compétences et les savoirs actuels et chercher des moyens de créer des partenariats économiques, de la formation technique et des possibilités d'emploi pour les peuples et communautés autochtones au sein d'initiative en matière de santé.



Création de liens de confiance.

Créer et entretenir avec les peuples, communautés et organismes autochtones des liens de confiance fondés sur la transparence, le respect et la communication ouverte.

Reconnaître et honorer le vécu, les pratiques culturelles et le savoir traditionnel riches et diversifiés des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones en milieu urbain.



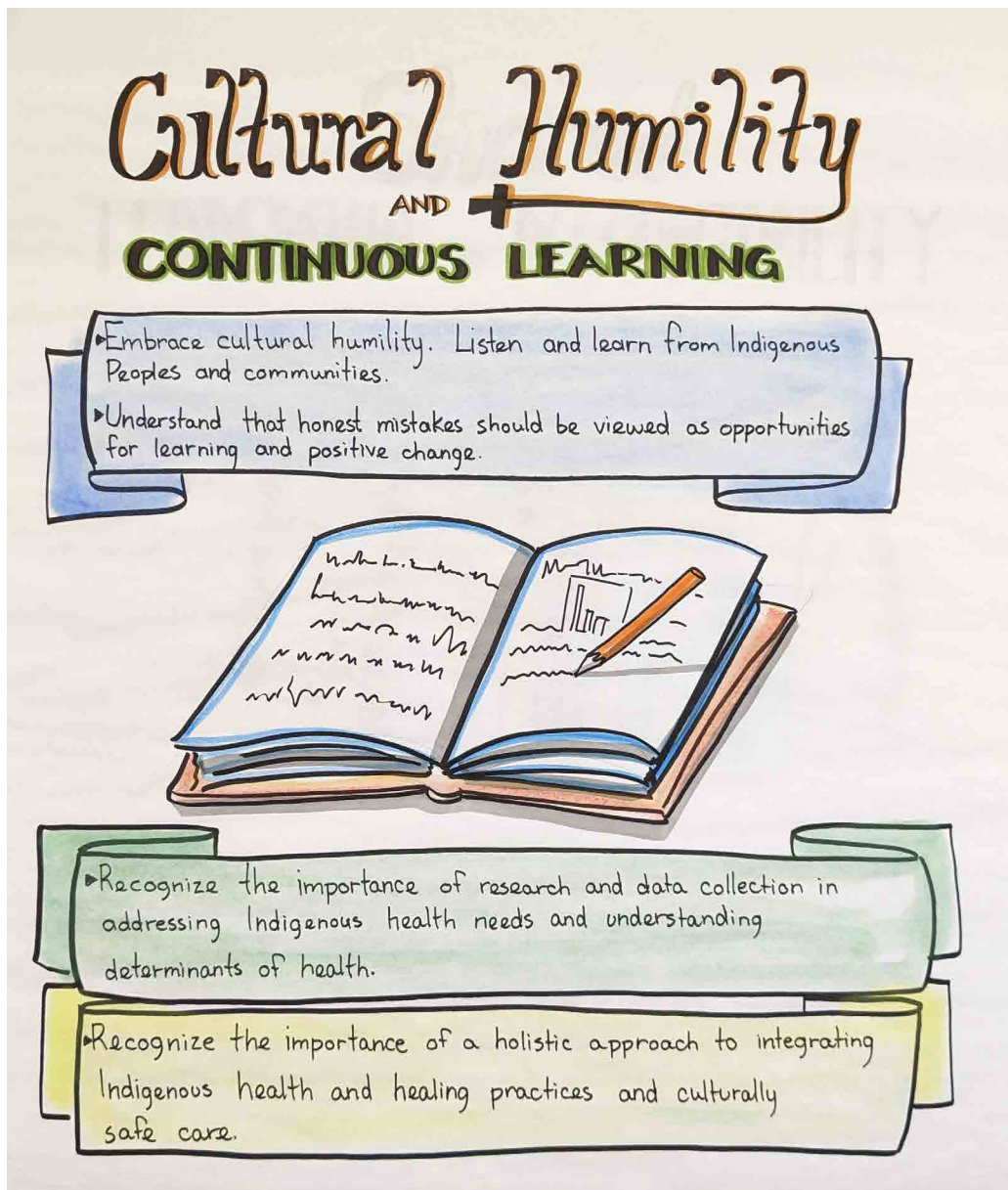
Humilité culturelle et apprentissage continu

Faire preuve d'humilité culturelle. Écouter les peuples et communautés autochtones et apprendre d'eux.

Comprendre que les erreurs de bonne foi doivent être considérées comme des occasions d'apprentissage et d'amélioration.

Reconnaître l'importance de la recherche et de la collecte de données pour répondre aux besoins des Autochtones en matière de santé et comprendre les déterminants de la santé qui s'appliquent à eux.

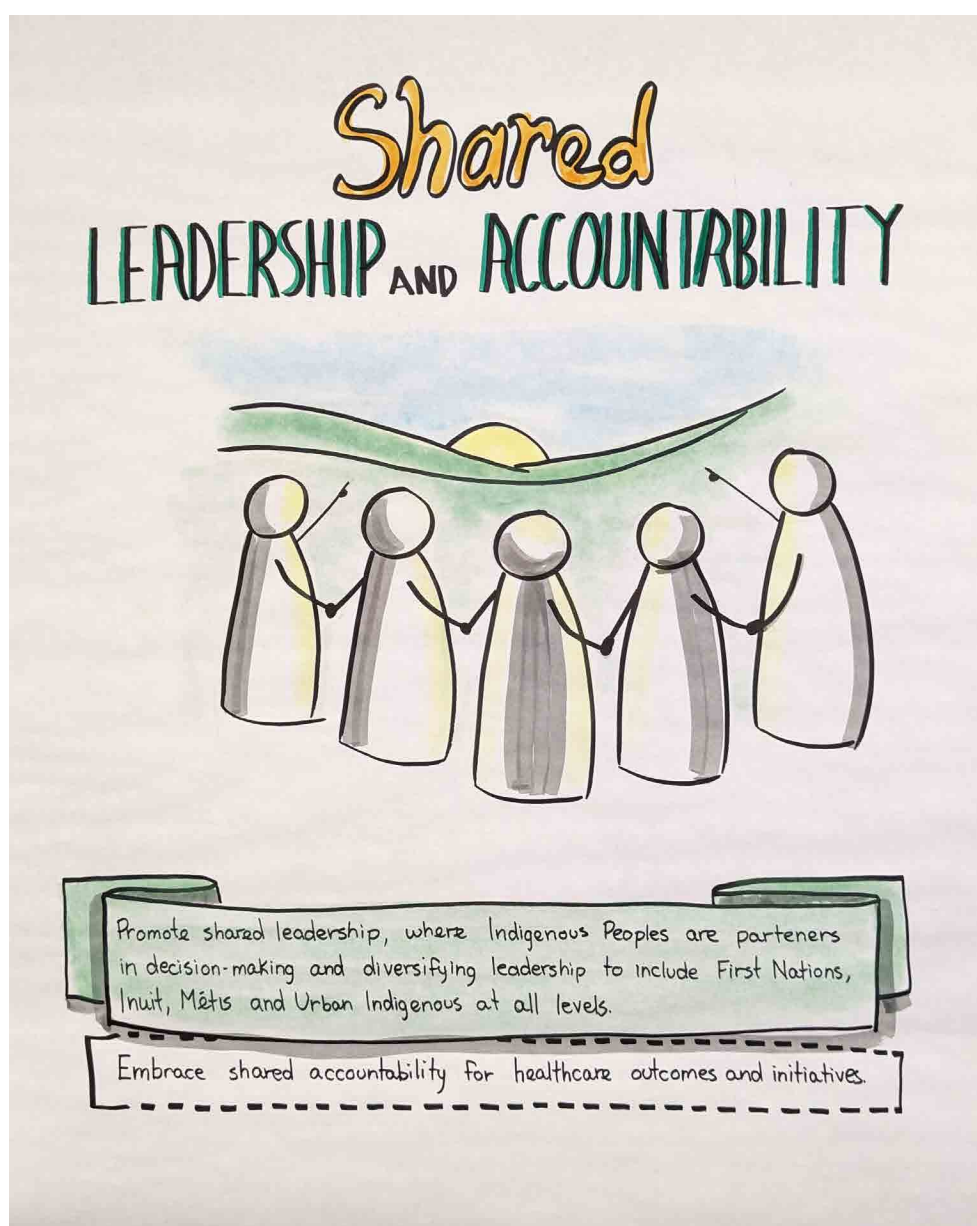
Reconnaître l'importance d'une approche holistique pour l'intégration de la santé autochtone, des pratiques de guérison et des soins culturellement sécuritaires.



Partage du leadership et des responsabilités

Promouvoir le partage du leadership, de sorte que les peuples autochtones sont partenaires de la prise de décisions, et la diversification des équipes de direction afin d'inclure les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les Autochtones en milieu urbain à tous les échelons.

Partager les responsabilités quant aux résultats et aux initiatives en matière de santé.

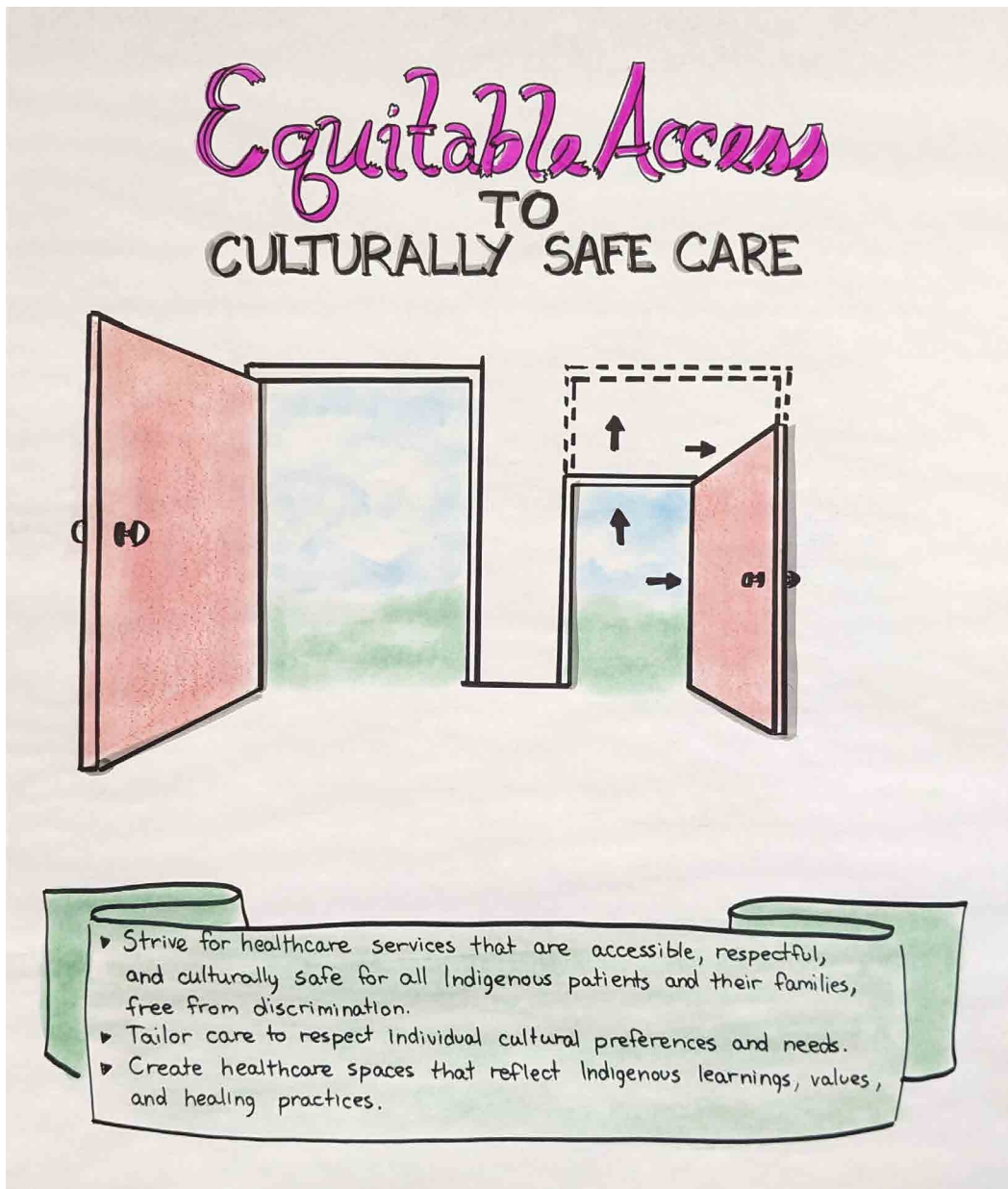


Accès équitable à des soins culturellement sécuritaire

S'efforcer d'offrir des soins de santé qui sont accessibles, respectueux et culturellement sécuritaires pour tous les patients autochtones et leur famille, et ce, sans discrimination.

Adapter les soins aux préférences culturelles et aux besoins de chacun.

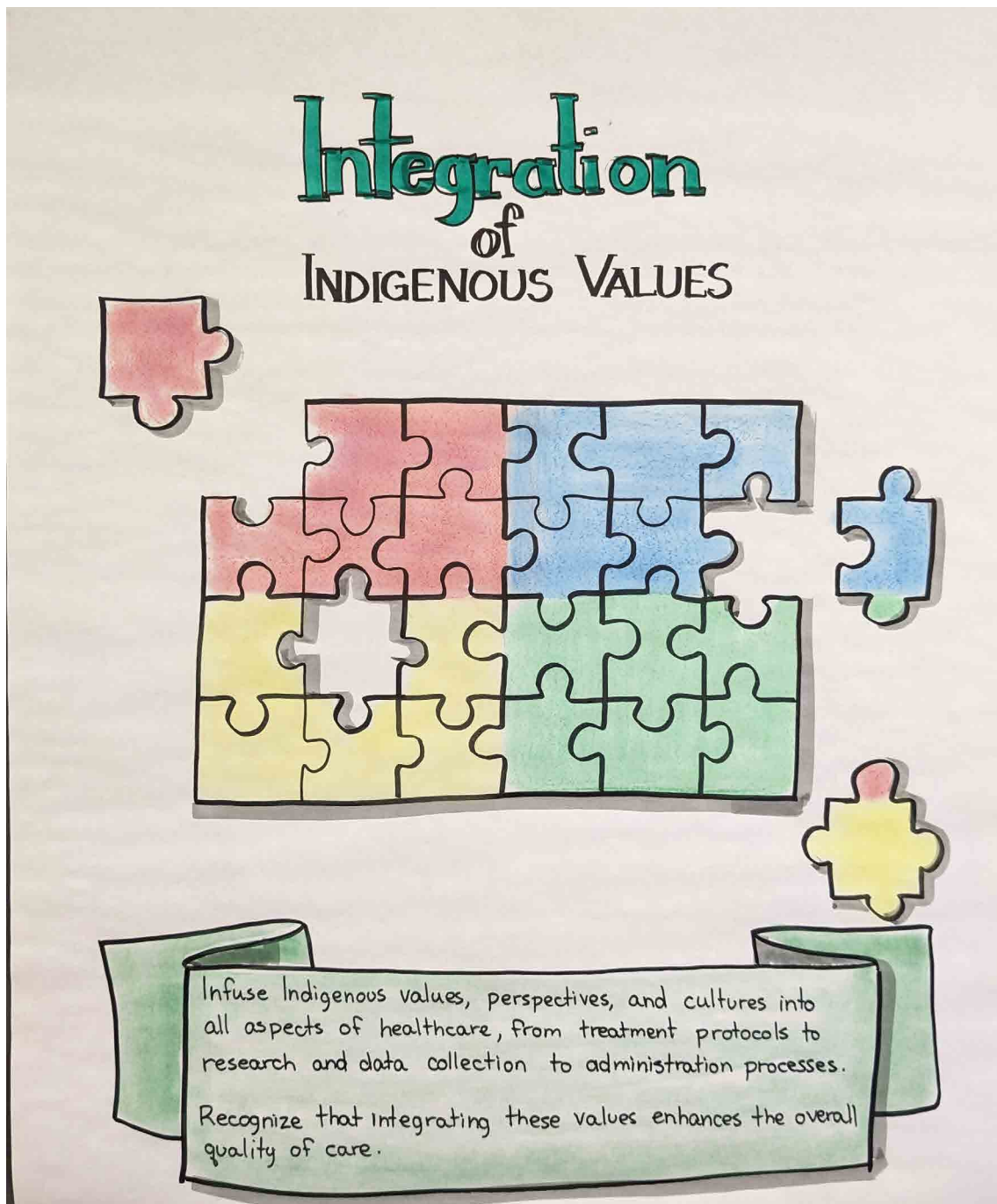
Créer des milieux de soins de santé qui reflètent les apprentissages, les valeurs et les pratiques de guérison autochtones.



Intégration des valeurs autochtones

Incorporer les valeurs, points de vue et cultures autochtones dans tous les aspects des soins de santé, qu'il s'agisse des protocoles de traitement, de la collecte de données ou des processus administratifs.

Reconnaître que l'intégration de ces valeurs améliore globalement la qualité des soins.



Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation a été constituée en 2007 en vertu de l'application de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Pendant 6 ans, ses membres se sont rendus dans toutes les régions du Canada et ont entendu plus de 6 500 témoins. Cette Commission a aussi organisé 7 événements d'envergure nationale pour sensibiliser la population canadienne, informer les gens sur l'histoire et les séquelles des pensionnats, partager et commémorer le vécu d'anciens pensionnaires et de leur famille. Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation a rendu publics 94 appels à l'action sur des questions prioritaires axées sur la réconciliation, notamment la protection de l'enfance, la justice, l'éducation et la santé.

Voici des appels à l'action de la Commission concernant la santé :

18. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international, le droit constitutionnel de même que par les traités.

19. Nous demandons au gouvernement fédéral, en consultation avec les peuples autochtones, d'établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les communautés autochtones et les communautés non autochtones, en plus de publier des rapports d'étape annuels et d'évaluer les tendances à long terme à cet égard. Les efforts ainsi requis doivent s'orienter autour de divers indicateurs, dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés.

20. Afin de régler les conflits liés à la compétence en ce qui a trait aux Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître les besoins distincts en matière de santé des Métis, des Inuit et des Autochtones hors réserve, de respecter ces besoins et d'y répondre.

21. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir un financement à long terme pour les besoins des centres autochtones, nouveaux et de plus longue date, voués au traitement de problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle avec lesquels doivent composer les Autochtones et qui découlent de leur expérience dans les pensionnats, et de veiller à accorder la priorité au financement de tels centres de traitement au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

22. Nous demandons aux intervenants qui sont à même d'apporter des changements au sein du système de soins de santé canadien de reconnaître la valeur des pratiques de guérison autochtones et d'utiliser ces pratiques dans le traitement de patients autochtones, en collaboration avec les aînés et les guérisseurs autochtones, lorsque ces patients en font la demande.

23. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement :

- i. de veiller à l'accroissement du nombre de professionnels autochtones travaillant dans le domaine des soins de santé;
- ii. de veiller au maintien en poste des Autochtones qui fournissent des soins de santé dans les communautés autochtones;
- iii. d'offrir une formation en matière de compétences culturelles à tous les professionnels de la santé.

24. Nous demandons aux écoles de médecine et aux écoles de sciences infirmières du Canada d'exiger que tous leurs étudiants suivent un cours portant sur les questions liées à la santé qui touchent les Autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, de même qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

57. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et

aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Les entreprises et la réconciliation

92. Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources; les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- i. s'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique;
- ii. veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les communautés autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique;
- iii. donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Principe de Joyce

Le Principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Le Principe de Joyce requiert obligatoirement la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé.

Relation entre les Autochtones et les organismes de santé et de services sociaux

- 1.** Les organismes doivent afficher visiblement leur engagement envers le « Principe de Joyce ».
- 2.** Les organismes de santé et de services sociaux doivent s'engager à offrir de la formation continue relative au Principe de Joyce. Ces formations doivent être élaborées par, ou à tout le moins en collaboration avec, les acteurs autochtones de la santé et des services sociaux.
- 3.** Les organismes de santé et de services sociaux doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation culturelle des Autochtones.
- 4.** Les organismes de santé et de services sociaux doivent prévenir, dénoncer et condamner toute manifestation de racisme envers les Autochtones.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007. S'il est vrai que le Canada fut parmi trois autres pays à voter contre à l'époque, il l'a toutefois entérinée en 2011. La Déclaration est un instrument international très complet sur les droits de la personne des peuples autochtones du monde entier. On y affirme et énonce un large éventail de droits collectifs et individuels qui constituent les normes minimales pour protéger les droits des peuples autochtones et contribuer à leur survie, à leur dignité et à leur bien-être, comme les droits économiques, sociaux, culturels, politiques, civils, spirituels et environnementaux.

Voici quelques articles importants de la Déclaration des Nations Unies concernant la santé :

Article 21 :

- 1.** Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la

reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.

Article 24 :

- 1.** Les peuples autochtones ont droit à leur pharmacopée traditionnelle et ils ont le droit de conserver leurs pratiques médicales, notamment de préserver leurs plantes médicinales, animaux et minéraux d'intérêt vital. Les autochtones ont aussi le droit d'avoir accès, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé.
- 2.** Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

Appels à la justice dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

« Réclamer notre pouvoir et notre place », le Rapport final de l'Enquête finale révèle que les violations persistantes et délibérées des droits de la personne et des droits des Autochtones, et les abus qui en découlent, sont à l'origine des taux effarants de violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Ce rapport en deux volumes publié en juin 2019 renferme les vérités propres de plus de 2 380 membres de famille, survivantes de la violence, experts et Gardiens du savoir, présentées durant une période de plus de deux ans dans le cadre d'audiences publiques et de processus de consignation de la vérité tenus d'un bout à l'autre du pays. Il contient 231 appels à la justice distincts s'adressant aux gouvernements, aux institutions, aux fournisseurs de services sociaux, à l'industrie, et à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

Appels à la justice du Rapport final de l'Enquête nationale visant les fournisseurs de services de santé et de bien-être :

7.1 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de reconnaître que les peuples autochtones, c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis, y compris les personnes 2ELGBTQQIA, sont les spécialistes des soins qui les concernent et de leur propre guérison, et que les services de santé et de bien-être sont le

plus efficace lorsqu'ils sont conçus et prodigués par des Autochtones, conformément aux pratiques, aux conceptions du monde, aux cultures, aux langues et aux valeurs des différentes communautés inuites, métisses et des Premières Nations qu'ils servent.

7.2 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de veiller à ce que les services de santé et de bien-être destinés aux peuples autochtones comprennent du soutien à la guérison de toutes les formes de traumatismes qui persistent, y compris les traumatismes intergénérationnels, multigénérationnels et complexes. Les programmes de santé et de bien-être portant sur les traumatismes devraient être dirigés par des Autochtones, ou en partenariat avec des communautés autochtones, sans limites quant à la durée des traitements et aux approches employées.

7.3 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé d'appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des peuples autochtones en matière de sensibilisation à la santé et d'éducation communautaire, y compris les programmes suivants, sans s'y limiter :

- les programmes destinés aux hommes et aux garçons autochtones;
- les programmes relatifs aux stratégies de prévention du suicide et destinés aux jeunes et aux adultes;
- les programmes de sensibilisation à la traite des personnes et les programmes de soutien pour les personnes qui souhaitent s'en sortir;
- les programmes de promotion des relations saines et sécuritaires;
- les programmes de sensibilisation à la santé mentale;
- les programmes portant sur les enjeux concernant les personnes 2ELGBTQQIA et sur l'approche sexuelle positive.

7.4 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de fournir les ressources nécessaires, y compris du financement, pour appuyer la revitalisation des pratiques autochtones liées à la santé, au bien-être et aux soins aux enfants et aux Aînés. En matière de guérison, cela comprend des enseignements axés sur le territoire, sur la récolte et sur l'utilisation des remèdes autochtones, tant dans le cadre de cérémonies que pour traiter des problèmes de santé. Cela pourrait

également comprendre : de l'enseignement matriarcal sur la profession de sage-femme et sur les soins postnatals pour les femmes et les enfants; des soins de santé pour la petite enfance; des soins palliatifs; des soins aux Aînés; des maisons de santé pour garder les Aînés dans leurs communautés à titre de Gardiens du savoir reconnus et d'autres mesures. Des programmes particuliers pourraient viser, sans s'y limiter, les établissements correctionnels, les centres de guérison, les hôpitaux et les centres de réadaptation.

7.5 Nous demandons aux gouvernements, aux institutions, aux organisations et aux fournisseurs de services essentiels et non essentiels de soutenir et d'accorder les ressources nécessaires de façon permanente aux interventions spécialisées, aux programmes de santé et de traitement et aux services et initiatives offerts en langues autochtones.

7.6 Nous demandons aux institutions et aux fournisseurs de services de santé de veiller à ce que toutes les personnes qui contribuent à la prestation de services de santé auprès des peuples autochtones reçoivent des services continus de formation, d'éducation et de sensibilisation dans les domaines suivants, sans toutefois s'y limiter :

- le rôle du colonialisme dans l'oppression et le génocide des Inuits, des Métis et des Premières Nations;
- la lutte contre les préjugés et le racisme;
- les langues et les cultures locales;
- les pratiques locales en matière de santé et de guérison.

7.7 Nous demandons à tous les gouvernements, à tous les établissements d'enseignement et à tous les organismes professionnels de santé et de bien-être d'encourager, d'appuyer et de financer équitablement la formation des Autochtones dans le domaine de la santé et du bien-être.

7.8 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de créer des occasions efficaces et bien financées d'encourager les Autochtones à travailler dans le domaine de la santé et du bien-être au sein de leurs communautés, et de proposer des mesures socioéconomiques incitatives à cet égard. Cela comprend des mesures concrètes visant à recruter, à embaucher, à former et à maintenir en poste à long terme du personnel et des membres des communautés autochtones

locales afin que l'ensemble de celles-ci aient accès à des services de santé et de bien-être.

Appels à la justice du Rapport final de l'Enquête nationale visant l'ensemble de la population canadienne :

15.2 Participer au processus de décolonisation en apprenant la véritable histoire du Canada et l'histoire des Autochtones dans leur région. Découvrir et célébrer l'histoire, les cultures, la fierté et la diversité des peuples autochtones, reconnaître la terre sur laquelle on vit et son importance historique et actuelle pour les communautés autochtones locales.

15.4 Mettre à profit ses nouvelles connaissances, utiliser quelques-unes des ressources suggérées, et devenir un allié solide. En plus de faire preuve de tolérance, un allié précieux œuvre activement à faire tomber les barrières et à soutenir les autres dans toutes ses relations et à chaque rencontre à laquelle il participe.

15.6 Assurer, favoriser et promouvoir la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA en reconnaissant et en respectant la valeur de chaque personne et de de chaque communauté, ainsi que le droit des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones à l'autodétermination de leurs propres solutions.

15.7 Consacrer du temps et faire de la place aux relations fondées sur le respect des êtres humains, respecter et accueillir les différences avec gentillesse, amour et respect. Découvrir les principes autochtones qui définissent les relations propres aux Nations ou aux communautés dans lesquelles on vit ou travaille, et les appliquer dans toutes ses relations avec les Autochtones.



Informations sur le livre

Auteurs : Communications and Indigenous Engagement

Service : Communications

Date de révision : 05/2024

© L'Hôpital d'Ottawa 2024



L'Hôpital
d'Ottawa